

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	95 (2023)
Heft:	2
Artikel:	Des panneaux solaires Plug & Play sur mon balcon?
Autor:	Emmenegger, Jean-Louis
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1049673

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DES PANNEAUX SOLAIRES PLUG & PLAY SUR MON BALCON?

On trouve dans les centres de bricolage des petits panneaux solaires qui produisent un peu d'électricité et que l'on peut facilement fixer aux barrières des balcons. Mais existe-t-il des conditions légales? Sont-ils vraiment utiles? Et qu'en pensent les coopératives d'habitation?

JEAN-LOUIS EMMENEGGER

Les panneaux solaires Plug & Play (P&P) sont des petits panneaux photovoltaïques (en général de 1,70 x 1,10 m) qui produisent un peu d'électricité et que chacun peut acheter dans les centres de bricolage. La fixation au balcon est simple. Cela peut être une petite contribution à sa propre consommation électrique. Si une table de jardin qui est recouverte de panneaux solaires P&P peut fournir du courant pour le gril électrique placé à côté, ou pour charger son smartphone, ne pose pas de problème, l'installation à une barrière d'un balcon soulève plusieurs questions (voir plus loin).

Production de courant

Regardons tout d'abord l'aspect de la production de courant électrique des P&P. Selon M. Vincent Rittener de Romande Energie, un panneau P&P a une puissance de 400 watts. On peut donc le brancher dans la prise électrique et le courant

produit ira dans le réseau de la maison ou de l'immeuble. Cela peut représenter 1/3 de l'électricité consommée par un ménage. Mais attention: la limite autorisée en Suisse est de 600 watts par panneau (pour garantir la sécurité électrique): «Si on met 2 panneaux, cette limite de 600 watts sera dépassée et il faudra donc donner un mandat à un électricien pour faire les raccordements, transformer le courant produit en courant alternatif avec un onduleur, et annoncer l'installation aux services industriels locaux», précise M. Rittener. La facture de l'électricien viendra s'ajouter au prix du panneau (entre 600 et 1000 francs). A moins de mettre une batterie reliée au panneau P&P, s'il y a un délestage de courant (interruption temporaire), le panneau ne fonctionnera pas.

Villa mitoyenne

Le propriétaire d'une maison privée peut facilement installer un ou plusieurs panneaux P&P sur son balcon, car il n'a aucune

PLUS D'INFOS:

Swissolar, Agence romande, M.Yannick Sauter, coordinateur romand, Tél. 024 566 52 54; www.swissolar.ch; courriel: suisse-romande@swissolar.ch OFEN (Office fédéral de l'énergie): www.suisseenergy.ch, voir la FAQ sur les P&P Brochure «Courant solaire pour les locataires», OFEN, Berne «Qu'est-ce qu'une installation solaire Plug&Play?»: magazine en ligne de l'OFEN, janvier 2022 Services cantonaux de l'énergie (cantons romands): www.energie-environnement.ch

autorisation à demander à la commune. Il pourra ainsi produire du courant électrique pour sa propre consommation et l'utiliser pour son usage personnel. Ce courant sera injecté dans le réseau électrique de sa maison et pourra être utilisé pour alimenter les appareils électriques et électroménagers. On est ici dans de l'autoconsommation. Selon M. Leumann, des Services industriels de Lutry, il faut annoncer l'installation P&P au fournisseur d'électricité avant la mise en service, car il faudra faire un branchement au compteur électrique. Si le panneau P&P produit plus de courant que ce qui est consommé, il est important de savoir que le surplus injecté dans le réseau ne lui sera pas payé (selon décision des fournisseurs d'électricité), au contraire du courant électrique qui sera produit par les panneaux photovoltaïques installés sur son toit!

Et pour les immeubles?

Pour les immeubles d'habitation, la situation est évidemment plus compliquée. Le point central est que le locataire doit demander une autorisation à sa gérance ou au propriétaire de l'immeuble. Il s'agit en premier lieu de consulter le règlement



Panneau photovoltaïque Plug&Play Solar Home.

de l'immeuble. Si rien n'est précisé, il faut faire une demande écrite à la gérance. En cas de réponse positive, le locataire peut installer ses panneaux et les utiliser comme expliqué ci-dessus. Mais, pour des raisons esthétiques, de nombreuses gérances et coopératives d'habitation interdisent les panneaux P&P pour éviter de dégrader l'aspect esthétique de la façade. Elles préfèrent mettre la priorité sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits.

Coopératives: plutôt «non»

Mais que pensent les coopératives d'habitation de ces panneaux P&P: les encouragent-elles? les tolèrent-elles? ou les interdisent-elles? Deux coopératives nous ont répondu et voici leur point de vue. Pour la Société coopérative d'habitation

de Genève (SCHG), M. Pilger, responsable gérance, nous dit: «La production reste marginale et limitée en puissance, et le surplus de production n'est pas repris (acheté) par les fournisseurs d'électricité. Cela peut être une solution si toute la production est autoconsommée». Il complète: «Nos clauses stipulent qu'il est interdit d'entreposer sur les balcons et terrasses des objets visibles de l'extérieur afin de garantir l'esthétique de l'immeuble. Nous pensons que la meilleure utilisation des panneaux solaires se fait à la construction, ou en toiture pour les immeubles existants».

Pour la seconde Coopérative, la SCHL à Lausanne, M. Brülhart, chef du service des bâtiments, précise: «Nous pensons que ce type de panneaux P&P n'est pas une bonne solution pour les immeubles

locatifs. Adaptés plutôt pour le camping, ils ont un très mauvais bilan d'énergie grise. Il vaut mieux faire installer des panneaux solaires fixes, en façade ou sur les balcons, par des professionnels, qui vont les raccorder aux compteurs de l'immeuble, afin de garantir la qualité du matériel et de valoriser à 100% l'électricité produite». Mais les Plug&Play sont-ils autorisés? «La SCHL n'autorise pas l'installation de tels panneaux. Nous sommes en train d'installer près de 2000 panneaux solaires sur nos toitures en 2023, et ce n'est qu'un début! C'est sur la toiture que le rendement est le meilleur!». Alors? Ces panneaux Plug&Play semblent plutôt recommandés pour un chalet ou les vacances au camping, ou pour être fixés sur un camping-car ou un van! ■

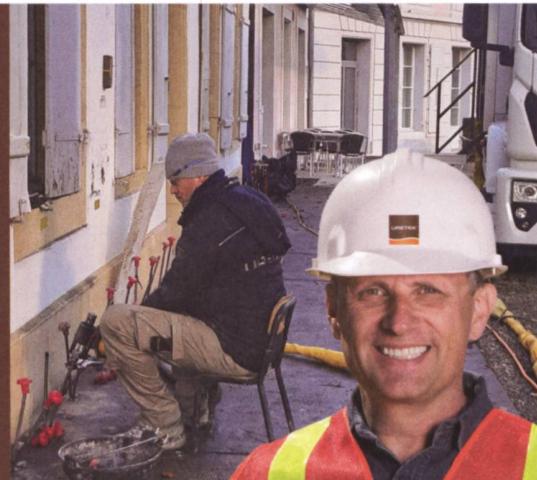
COMPACTAGE DE SOLS DE FONDATION URETEK OFFRE UNE SOLUTION DURABLE

Des injections de résine expansive rapides et simples pour:

- stabiliser des bâtiments
- relever des bâtiments
- surélever des bâtiments
- stabiliser des fondations
- consolider des sols de fondation
- stabiliser et étancher des fouilles

URETEK Schweiz AG
6052 Hergiswil

Tél. 041 676 00 80
www.uretek.ch - uretek@uretek.ch



*Comptez aussi
sur la qualité dans
la buanderie.*

Informations pour le lavage et séchage avec WYSS MIRELLA:
041 933 00 74 / wyss-mirella.ch / 6233 Büron



**simple &
robuste**



WYSS MIRELLA

fabrication suisse depuis 1909